

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



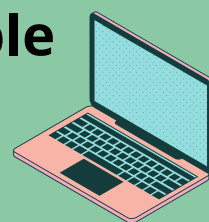
L'enquête annuelle de recensement 2024 commence le 18 janvier

En 2024, le recensement de la population se déroule :

- ✓ Jusqu'au **samedi 17 février 2024** dans les communes de moins de 10 000 habitants
- ✓ Jusqu'au **samedi 24 février 2024** dans les communes de 10 000 habitants ou plus

Répondez sur internet, c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr



Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Un agent recenseur vous remettra une notice sur laquelle figurent vos codes personnels pour vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papier. L'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre logement, puis il conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Toutes les informations sont disponibles sur le site

[WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](https://www.le-recensement-et-moi.fr)

OU ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE AGENT RECENSEUR OU VOTRE MAIRIE



Une très forte progression du nombre de logements vacants sur la dernière décennie en Normandie

En Normandie, près de 150 000 logements sont vacants en 2020, ce qui représente 8,1 % de l'ensemble du parc de logements, comme au niveau national. La région se situe au 11^e rang des 17 régions de France hors Mayotte.

En 2009, la Normandie comptait 100 000 logements vacants. Ce nombre progresse de près de 50 % entre 2009 et 2020, soit +3,6 % en moyenne par an, un rythme bien plus élevé qu'au niveau national (+31 % en France métropolitaine ou +2,5 % par an en moyenne). Cette augmentation est la plus forte des régions métropolitaines sur cette période, et la 3^e parmi l'ensemble des régions françaises.



Une faible vacance des logements dans le Calvados et forte dans l'Orne

En 2020, le Calvados est le département normand où la part de logements vacants est la plus faible (6,8 %), loin derrière l'Orne (11,1 %). Dans l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime, la part de logements vacants est proche de celle observée dans la région et de la France métropolitaine.



Une plus forte vacance des logements dans les intercommunalités du sud de la région

La part de logements vacants est particulièrement élevée dans les intercommunalités à dominante rurale du sud de la région et dans deux intercommunalités situées au nord-est de la région.

Globalement, la part de logements vacants est plus faible qu'au niveau national dans les communes normandes situées autour des grandes villes et dans les espaces ruraux, et à l'inverse plus forte dans les communes urbaines, les bourgs ruraux et les communes rurales les moins densément peuplées.



Une vacance plus forte dans les intercommunalités au marché immobilier peu dynamique

Les disparités observées sur le territoire normand concernant la vacance des logements sont le reflet des dynamiques locales du marché immobilier, elles-mêmes liées en partie aux évolutions démographiques. Une part de logements vacants élevée sera généralement associée à un marché relativement peu dynamique et où les prix de l'immobilier sont bas et inversement.

En Normandie, sur les 22 intercommunalités affichant des prix moyens par pièce de maison supérieur à la valeur moyenne régionale (39 500 €), seule la CA de la Région Dieppoise présente une part de logements vacants dépassant les 10 % en 2020. Dans les 47 autres intercommunalités affichant des prix inférieurs, la part de logements vacants dépasse les 10 % dans 18 d'entre elles.

Retrouvez notre publication en cliquant sur ce lien : <https://insee.fr/fr/statistiques/7729368> (disponible à partir de 12h)